

Synthèse en assemblée plénière de la première demi-journée

par Bruno BENSASSON*

« Maîtrise des risques et vie en société » : le thème choisi pour cette journée de réflexion rappelle – et c'est heureux – que la maîtrise des risques ne peut pas être considérée comme une fonction définie hors du temps et de l'espace, sur le seul fondement d'une certaine « rationalité » (d'ingénieurs, ajouteraient d'autres).

Ce thème suggère, au contraire, que la maîtrise des risques doit s'inscrire dans un cadre social, économique (voire culturel) vaste, dont elle n'est qu'une des composantes. Choisi par des praticiens de la maîtrise des risques et à l'adresse de praticiens, il laisse également à penser que pour différentes raisons (sur lesquelles nous allons revenir) replacer la « maîtrise des risques » à sa juste place dans la « vie en société » n'est pas chose aisée. C'est d'ailleurs cette difficulté qui en fait aussi l'intérêt.

Que celui qui cherche une réponse à cette question ne compte donc pas trop sur l'actualité récente pour lui fixer un cap ! En effet, l'actualité est riche de situations (incident nucléaire sur le site du Tricastin, épidémie de grippe aviaire, éruption du volcan Eyjafjöll, tempête Xynthia) dans lesquelles l'opinion publique aura jugé l'action de maîtrise des risques soit insuffisante, soit excessivement prudente et, dans certains cas, les deux à la fois à quelques jours ou à quelques semaines d'intervalle. Voilà pour les risques technologiques, naturels et sanitaires.

On observera, du reste, que la question se pose de façon assez semblable en matière de risques économiques et financiers : dans ce champ aussi, les choix entre rendement – ou croissance – et risque n'a pas été arrêté par la régulation, ni, *a fortiori*, par l'autorégulation.

Ces quatre cas sont toutefois de natures différentes : le cas du Tricastin illustre l'écart entre le risque réel et le risque perçu, d'autant plus important quand il s'agit de sujets aussi sensibles que le nucléaire ; le cas de l'épidémie de grippe est, quant à lui, plus représentatif des difficultés de l'application pratique du principe de précaution (1) : comment proportionner des mesures à un dommage incertain ? Sans indulgence, l'opinion publique juge les mesures prises *ex-ante* à l'aune des dommages observés (ou non) *ex-post*, oubliant parfois rapidement les peurs qu'elle avait manifestées (ou non) *ex-ante*. Dans le cas du volcan et de la tempête, c'est le principe de prévention à l'échelon collectif (ou à l'échelon individuel) qui est mis en cause ou qui butte sur le concept de développement durable dans son acceptation complète (2) : l'économique et le social rattrapent l'écologique et/ou le sanitaire.

Force est de constater que concilier les trois piliers du développement durable n'est pas une mince affaire. Cette conciliation n'est pas triviale dans un contexte se caractérisant, aux yeux de certains, par une montée de l'individualisme au profit du consommateur et au détriment du producteur ; elle n'est pas triviale dans un contexte marqué, pour d'autres, par une globalisation qui réinterroge la question de l'utilité de normes « seulement » nationales ou « seulement » européennes. Certains notent, en effet, qu'au cours de sa vie, l'individu « moyen » n'est, en France, en situation de producteur que peu de temps (14 %) et suggèrent que cela pourrait réduire l'attention portée aux activités productives et, partant, l'acceptabilité des risques ou des dommages induits. Ce serait malheureusement omettre qu'un individu – comme un Etat ou un pays – ne consomme en moyenne que ce qu'il produit, sauf à vivre à crédit, ce qui ne dure qu'un temps, comme en atteste la situation des dettes publiques ou privées ici ou là. D'où l'importance d'une vision politique globale et, si possible, cohérente.

Quant à la globalisation, dans une période où le rattrapage des pays émergents s'accélère indubitablement, mais où ses conséquences politiques, économiques et sociales en Europe à moyen terme – qu'elles soient positives ou négatives – ne sont pas encore claires, elle interroge aussi la « maîtrise des risques » : l'Europe peut-elle toujours « se permettre » le niveau d'exigence écologique qu'elle s'est fixé avant la crise ? Doit-elle dresser des barrières fiscales pour renchérir le prix des produits importés de pays soupçonnés de pratiquer le *dumping* environnemental ou social (3) ? Si le rattrapage des pays émergents n'a qu'un rapport limité avec les politiques écologiques, si les écarts et les pistes de compétitivité pour l'Europe sont à rechercher ailleurs et si le seul PIB ne peut constituer l'alpha et l'oméga de l'action publique, il reste que ces questions confirment le besoin de mieux apprécier l'impact économique des politiques (4), les risques et les opportunités ne pouvant être considérés séparément.

En attendant, plusieurs pistes sont avancées par les groupes de travail et par les participants pour retrouver des repères qui soient de nature à repositionner la maîtrise des risques dans la vie en société. Certains évoquent d'abord le politique, mais c'est pour en regretter le trop fréquent manque de courage. S'il est en effet courant d'entendre que « le risque zéro n'existe pas », force est de constater que la notion corollaire de « risque acceptable » n'est guère développée, pas plus que celle de « coût de la



© Ian Hanning/REA

« Le cas du Tricastin illustre l'écart entre le risque réel et le risque perçu, d'autant plus important quand il s'agit de sujets aussi sensibles que le nucléaire ». Réunion à Valence (Drôme) de la Commission d'information sur les grands équipements énergétiques du Tricastin, le 18 juillet 2008.

vie humaine », toutes choses qu'il est plus facile d'évoquer entre spécialistes que dans l'espace public, comme les – courageux – praticiens du débat politique peuvent en attester.

D'autres évoquent la piste organisationnelle, dans un contexte marqué par un sentiment de pression budgétaire croissante, voire une reconnaissance de l'urgence budgétaire. Une maîtrise des risques mieux ancrée dans la société pourrait passer, selon les participants, (1) par davantage de normes – supposées incontestables et incontestées, contrôlées éventuellement par des tiers privés (2), par une meilleure articulation entre centralisation et décentralisation, depuis l'Union européenne jusqu'aux collectivités locales – pour la gestion des complexités globales et locales (3), par une fonction publique mieux formée à gérer ces complexités trop souvent perçues comme la simple manifestation d'une irrationalité de l'opinion, ou encore (4) par une administration plus indépendante du pouvoir politique, que ce soit organiquement (les AAI, vues comme un mouvement de destruction créatrice de la puissance publique) ou culturellement : dire « non » fait parfois partie de la fonction, sans préjudice du droit (5).

D'autres, enfin, évoquent le débat public, Grenelle de l'Environnement inclus, vu selon les cas comme une façon de faire émerger l'intérêt général, d'exercer la démocratie participative ou de construire un consensus. Le débat a certes des limites : 1) il n'a ni pour objet ni pour effet de

décider, *a fortiori*, quand des fauteurs de troubles empêchent sa tenue, comme on a pu l'observer lors du débat sur les nanotechnologies ; 2) certaines parties y sont statistiquement surreprésentées, d'autres insuffisamment, soit qu'elles fassent confiance à la démocratie représentative, soit qu'elles n'en aient pas l'opportunité – on pense notamment aux générations futures, pourtant directement concernées par les sujets du temps long et de l'irréversibilité. Il reste à notre sens un lieu utile pour permettre à chacun de se faire une opinion plus éclairée des enjeux et d'adapter ses lignes d'action en conséquence.

En conclusion, le développement de lieux tels que les « réservoirs de pensée » – les *think tanks* – ou, sous une forme plus institutionnelle, comme le conseil d'orientation des retraites – voire, à une échelle plus modeste, l'AAIM – apparaît bienvenu pour construire des visions plus éclairées et mieux partagées de ces sujets complexes qui, comme la maîtrise des risques, mêlent des enjeux également légitimes, mais parfois contradictoires : l'économique et l'écologique, le global et le local, le court terme et le long terme. Ce développement paraît bienvenu pour aider le politique à appréhender des sujets tels que la lutte contre le réchauffement climatique, la gestion des déchets radioactifs, la dette publique ou encore l'équilibre des régimes de retraites, autant de problématiques intergénérationnelles qui illustrent le fait que le politique sait aussi, parfois, se préoccuper et se saisir du long terme.

Compte rendu libre établi par Bruno BENSASSON, en sa qualité d'ingénieur des Mines, et n'engageant aucunement GDF SUEZ.

Notes

* Directeur « Economie, prix, marchés » à la Direction de la stratégie et du développement durable de GDF-SUEZ.

(1) Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.

(2) Toute personne doit prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences. Les politiques publiques doivent promouvoir un développe-

ment durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

(3) Etant à noter que, si des barrières environnementales pourraient éventuellement inciter des pays tiers à protéger davantage l'environnement, si elles ne déclenchent pas plutôt une réaction protectionniste en retour, il est douteux que des barrières sociales puissent avoir pour objet (ou pour effet) d'améliorer réellement les conditions sociales dans les pays exportateurs.

(4) A ce propos, on notera les récentes positions du Conseil européen refusant de suivre la Commission européenne pour passer d'un objectif de réduction du CO₂ de 20 % à 30 % et celle de la Commission européenne refusant de suivre les Commissaires concernés pour la création d'une taxe carbone ; dans chacun des cas sur fond d'impact économique excessif ou mal évalué.

(5) Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation. Il dispose de l'administration et de la force armée. Il est responsable devant le Parlement.